

## **PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 10, Juin 2016.**

Etaient présents :

### **Représentants de l'administration :**

Mme Anne-Sophie Ginon-Vice-Présidente (Ressources Humaines),  
Mme Coralie Waluga-Directrice Générale des Services.  
M. Stéphane Brette-Vice-Président (Patrimoine et Développement Durable),  
M. Thibaut Pierre-Directeur des Ressources Humaines

### **Représentants du personnel BIATSS et enseignants :**

Mme Gerty Bellance- (SNPTES),  
Mme Mireille Blayo- (SNPTES),  
Mme Winocur Paula- (SNPTES),  
Mme Elisabeth Brunet- (CGT),  
M. Naïm Ayari- (CGT),  
M. Lemoine Jean-François- (CGT),  
Mme Laurence Jung- (CFDT),  
M. Frédéric Dufaux- (FSU),  
Mme Liliane Rioux-SPSE (FSU, Secrétaire du CHSCT),  
Mme Douha Bakhfalouni- (FSU)  
Mme Frédérique Sitri- (FSU).

### **Invités permanents :**

Dr Florence Dubar-Médecin de Prévention,  
M. Jean-Luc Reynaud (secrétaire de séance CHSCT).

### **Membres excusés :**

M. Jean-François Balaudé-Président de l'Université,  
M. Jean-Luc Guinot- Ingénieur Hygiène et Sécurité,  
M. Pierre Poquillon-Inspecteur santé et sécurité au travail,  
Dr Mylène Bourennane-Médecin Directeur,  
M. Ettai Youssef- (CFDT),  
Mme Sophie Da Silva- (FSU)

### **Invités à la séance :**

M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot-Direction de la Logistique et de la Sécurité,

M. Mestour Fahd-Chargé d'opérations Division du Patrimoine.

Début de la séance : 14 heures 15.

**Ordre du jour :**

Points d'information préalables :

- Date de la visite de la Direction de la Logistique et de la Sécurité en septembre 2016.
- Procédure d'adoption du procès-verbal du CHSCT et principe d'un relevé de conclusion arrêté en séance et diffusable rapidement.

- 1) Approbation du PV de la séance du 11, mars 2016.
- 2) Etat d'avancement du diagnostic AD'AP (agenda d'accessibilité partagé).
- 3) Les accidents de travail depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016.
- 4) Le compte rendu de la visite CHSCT aux bâtiments L et M.D.E.
- 5) Synthèse du questionnaire relatif aux risques psycho-sociaux.
- 6) Retour sur les registres santé/sécurité au travail et main courante.
- 7) Point d'avancement sur le réseau de prévention.
- 8) Calendrier CHSCT 2016-2017 et dates prévisionnelles des réunions des groupes de travail issus du CHSCT (Risques psycho-sociaux, Règlement intérieur et Accessibilité).
- 9) Echange sur le rapport d'activité de la médecine de prévention.
- 10) Fuite d'eau au bâtiment : M et questions sur la solidité de la structure.
- 11) Etat des lieux des documents réglementaires obligatoires au sein de l'université.

Questions diverses éventuelles.

---

**Points préliminaires :**

Le premier des deux points : visite de la DLS, est différé à une date ultérieure.

Second point : la procédure d'adoption du procès-verbal est clarifiée. Le PV est écrit par le secrétaire de séance, suivi d'une lecture par le VP RH et le DRH puis diffusé pour une relecture à la secrétaire et la secrétaire adjointe. Il est ensuite transmis au Président pour signature. A la fin de la séance, un relevé de délibération sera rédigé en séance et diffusé au lendemain du CHSCT par M. Thibaut Pierre.

### **1) Approbation du PV du CHSCT du 11, mars 2016 :**

Mme Anne-Sophie Ginon soumet à l'approbation des membres le procès-verbal du CHSCT qui s'est tenu le 11, mars 2016. Une observation est faite par M. Naïm Ayari : au second paragraphe de la page 4, il convient de supprimer la partie de phrase « par le biais de l'affichage dynamique ». Rectification faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2) Etat d'avancement du diagnostic Ad'Ap (agenda d'accessibilité partagé) :**

L'UPOND est signataire de la charte « Handicap de l'enseignement supérieur ».

M. Stéphane Brette et M. Fahd Mestour précisent ce qu'est l'Ad'Ap. Il s'agit d'un programme de mise en accessibilité sur 9 ans par tranches de 3 ans, intégrant : le niveau d'accessibilité actuel par un état des lieux, la définition des travaux à réaliser, l'évaluation des budgets par type de travaux et la planification de ces travaux. Un nouveau délai de mise en conformité sur deux périodes de trois ans a été accordé.

Pour faire valider le dossier, deux points sont essentiels à savoir, respecter un calendrier précis des travaux et s'engager sur des investissements financiers. La validation du dossier par la Préfecture vaudra Autorisation de Travaux. Si au-delà de quatre mois aucun retour n'est reçu de la Préfecture l'accord tacite de cette dernière sera acté. A l'issue de la première année, un point d'avancement de ces travaux devra être adressé au Préfet ainsi qu'un bilan à mi-parcours de l'exécution des travaux.

La synthèse du diagnostic pour UPOND est la suivante : 30 bâtiments et cheminements extérieurs ont été étudiés. L'indice d'accessibilité actuel est de 37%, l'indice d'accessibilité potentiel est de 86%. 1332 obstacles ou difficultés ont été recensés soit une moyenne de 44 par bâtiment. Le montant global de l'opération hors maîtrise d'œuvre s'élève à 4 576 952€ Hors Taxe financés en partie par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche mais aussi par déduction des cotisations versées au FIPHFP et enfin par l'UPOND.

Les RDC et les cheminements extérieurs, dans le sens des flux d'arrivée, seront traités prioritairement puis les étages et les zones de forte fréquentation (notamment la scolarité ou les inscriptions).

Cependant certains autres objectifs seront plus simples à atteindre : un bureau 100% accessible devra exister dans chaque bâtiment. Il conviendra d'identifier trois amphithéâtres qui seront également 100% accessibles. M. Fahd Mestour précise qu'à ce jour, deux bâtiments de l'université de Nanterre sont d'ores et déjà 100% accessible, il s'agit de la Maison de l'Etudiant et du bâtiment Max Weber. Sur Ville d'Avray deux bâtiments le sont également. Il s'agit du A et du A1.



Pour ce qui est des bâtiments en préfabriqués comme le T ou le N, et s'agissant d'Etablissements Recevant du Public (ERP), ils seront traités de la même façon que les autres bâtiments mais en fin du troisième cycle de trois ans.

L'Ad'après est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

### **3) Les accidents de travail depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 :**

Ils sont au nombre de neuf dont huit chutes. Le détail des lésions ainsi que la nature et la date de l'accident sont indiqués dans le tableau adressé aux membres du CHSCT par M. Thibaut Pierre le 10 juin 2016.

### **4) Le compte rendu de la visite CHSCT aux bâtiments : L et M.D.E :**

Concernant la visite du bâtiment L, elle a eu lieu dans le contexte de l'occupation de l'Espace Reverdy par les étudiants opposés à la loi El Khomri. Cette visite s'est déroulée le 29 mai 2016. Un document de synthèse a été rédigé et adressé aux membres du CHSCT. Sur les aspects sécurité, des réponses ont été apportées par M. Jean-Luc Guinot lors de la tenue du CHSCT exceptionnel. Il a par ailleurs évoqué la convocation d'étudiants et d'étudiantes impliqués dans les troubles de la MDE pour une éventuelle saisine de la section disciplinaire. Mme Anne-Sophie Ginon précise que la Présidente de la section disciplinaire a été élue la semaine dernière, il s'agit de Mme Anne Videau (enseignante à l'UFR Phyllia).

Mme Mireille Blayo précise que lors de cette visite au bâtiment L, le registre hygiène et santé n'a pu leur être présenté. Elle s'interroge sur l'existence matérielle de celui-ci. M. Jean-Luc Reynaud confirme qu'il existe bien puisque lors de l'élaboration du tableau récapitulatif des doléances au sein des bâtiments, ce registre était en sa possession. Cependant, M. Thibaut Pierre sensibilise l'assemblée sur le fait que les affichettes indiquant la présence de ces registres dans les loges soient bien visibles et bien évidemment que les registres « usagers et personnels » soient physiquement présents dans ces mêmes loges.

Il semblerait, selon Mme Liliane Rioux, que l'agent SNGST ne connaissait pas l'existence de ces documents. Il conviendra de mener une « campagne » d'information auprès de l'ensemble des agents : fonctionnaires et prestataires au sujet de ces registres hygiène et santé.

Lors de cette visite la délégation a ressenti un sentiment d'abandon du personnel dans un contexte conflictuel. Des consignes ou des directives seraient les bienvenues en pareille situation et si celle-ci devait se réitérer. Certains personnels se sont interrogés sur la possibilité de faire jouer leur droit de retrait. Leur intégrité physique n'ayant jamais été menacée, cette mesure préventive n'avait pas lieu d'être.

Mme Anne-Sophie Ginon précise que la situation était gérée au quotidien pratiquement d'heure en heure et que M. Jean-Luc Guinot se rendait très régulièrement sur place afin de jauger au mieux l'évolution de cette occupation du bâtiment.

Il est vrai qu'au début de cette occupation, personne n'envisageait une « action » aussi longue de la part de cette vingtaine de personnes. M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot précise que cette façon de faire est relativement nouvelle, auparavant les revendications s'effectuaient lors de manifestations devant le bâtiment B.

Un protocole dans lequel figureraient des consignes claires ainsi que l'identité de personnes référentes (interlocuteurs) lors de situations identiques à celle vécue au bâtiment L, pourrait être rédigé. M. Thibaut Pierre précise que les collègues travaillant dans ce bâtiment ne doivent pas agir ou intervenir, de quelque manière que ce soit, seules. La présidence, La Direction générale des Services et/ou la Direction des Ressources Humaines doivent être informées de toutes situations pour pouvoir par la suite mener une action collégiale. De plus, en cas d'inquiétudes ou d'incertitudes, les personnels concernés par ces événements doivent d'abord en aviser leur hiérarchie qui fera remonter ces éléments d'information à la DRH.

Mme Mireille Blayo soulève ensuite le problème du trafic de stupéfiants à la Maison de l'Etudiant. Cette semaine encore, un véhicule décapotable de marque Mercedes immatriculé en Allemagne était stationné devant la bouche d'incendie.

Mme Anne-Sophie Ginon précise que lors de ces constatations, il faut impérativement faire remonter ces informations afin d'aider les forces de Police à mener à bien leur mission ; nous disposons de caméra avec enregistrement, ainsi en précisant l'heure des faits, l'identification des individus n'en sera que plus facile. Il convient de notifier ces constatations par écrit, une adresse fonctionnelle existe : **MGsurete@u-paris10.fr**, afin que des plaintes soient déposées par M. Jean-Luc Guinot et permettent l'arrestation de ces individus par les forces de l'ordre. Cela contribuera également à dissiper le sentiment légitime d'insécurité des occupants (personnels et étudiants) de ce bâtiment. M. Naïm Ayari précise que deux ou trois signalements ont déjà été inscrits sur la main courante du Poste Central de Sécurité au bâtiment B et que des descriptions relativement précises des individus ont été apportées.

Mme Coralie Waluga insiste sur le fait d'être précis notamment sur les créneaux horaires de constatation des faits. Il est bien évident qu'une suite sera donnée à cette affaire par la Police et que les contrevenants seront interpellés et jugés. Des policiers en civil sont présents sur le campus et observent discrètement les agissements délictueux de ces personnes. Leurs constatations pourront corroborer les faits rapportés sur les mains courantes ou sur l'adresse électronique prévue à cet effet.

##### **5) Synthèse du questionnaire relatif aux risques psycho-sociaux :**

M. Frédéric Dufaux précise que cette enquête se situe dans le cadre d'une démarche exploratoire. L'INRS (Institut National de Recherche en Sécurité) indique que ce questionnaire n'a de sens que si des plans d'action sont menés à court ou moyen terme.



Cette enquête représente un moyen d'identification de difficultés ou de souffrances rencontrées sur son poste de travail. La mise en place de ce questionnaire n'aurait pu être effective sans l'assistance de la DRI.

La phase actuelle est celle de la collecte des informations.

Le résultat de cette enquête sur les risques psycho-sociaux permettra également de nourrir l'identification des risques, de manière plus générale, lors de la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques.

Quatre cent cinquante-deux réponses ont été reçues dont plus de trois cents complètes, les autres étant partielles. Cette enquête ne concernait que les personnels BIATSS. L'anonymation a été scrupuleusement respectée et la Correspondante Informatique et Liberté consultée afin de préserver la protection des données. L'UPOND est le seul établissement d'enseignement supérieur à avoir diligencé une enquête aussi complète.

Moins de 10% des personnes ont signalé un accident de travail. 27% pensent que leurs conditions de travail affectent leur santé : travail sur ordinateur (fatigue oculaire, courbatures), amplitude thermique, hygiène et propreté et le bruit sont les thèmes les plus cités dans le cadre des nuisances à la santé. Les troubles musculo-squelettiques sont également cités de manière récurrente. Des formations telles que « Gestes et Postures » existent et sont d'ailleurs dispensées à l'université. Cela permet de corriger certaines mauvaises habitudes sur son poste de travail et d'éviter ainsi des lésions corporelles pouvant entraîner des scoliozes ou autres lumbagos.

Certaines demandes de travail alterné ont été déposées afin de ne pas passer huit heures par jour devant son écran d'ordinateur. D'un point de vue psychologique environ 25 à 30% des collègues ont le sentiment qu'on leur demande trop et qu'ils font face à une surcharge de travail. Certaines personnes se plaignent aussi de devoir travailler à leur domicile afin de mener à bien les tâches qui leur sont confiées. Cela influe sur leur état mental et génère de nombreuses situations de stress. 25% du personnel BIATSS ayant répondu à ce questionnaire estime que les objectifs fixés par leur hiérarchie ne sont pas réalisables. Il ne s'agit bien évidemment, comme le souligne M. Frédéric Dufaux, que d'un ressenti personnel.

Des mères de jeunes enfants ont du mal à concilier leur travail et leur vie familiale. Elles souhaiteraient que les réunions de travail ou plus simplement que leur journée n'aille pas au-delà de 17h00. Un quart des personnes interrogées avouent être régulièrement confrontées à des personnes (étudiants généralement) en souffrance et parfois passablement énervés. Cette situation est génératrice de stress sur leur poste de travail. En effet, les agressions verbales et autres menaces sont de plus en plus fréquentes.

Le travail lié à des démarches sociales prend une place de plus en plus prépondérante au sein de l'université.

Globalement, un plan d'action sera mis en œuvre afin d'améliorer les conditions matérielles de travail. Sont retenus prioritairement les problèmes inhérents au chauffage, à l'ergonomie des bureaux ainsi qu'à leur entretien. Des actions seront menées en conséquence, à moyen et long terme par le groupe de travail RPS du CHSCT.

La suite de ce point effectué par M. Frédéric Dufaux sera abordée lors du prochain CHSCT prévu au mois d'octobre 2016, notamment en ce qui concerne les éléments d'information collectés (qui seront synthétisés) ainsi que sur la modalité de diffusion aux personnels des réponses apportées à ce questionnaire.

#### **6) Retour sur les registres Santé/Sécurité au Travail et main courante :**

Tout d'abord, il est convenu à l'unanimité que la rubrique main courante sera abordée lors du prochain CHSCT.

Ainsi, M. Jean-Luc Puichaud-Chaudot présente aux membres du CHSCT la teneur des registres santé et sécurité au travail bâtiment par bâtiment. Le 31 mars 2016 au bâtiment B, un étudiant identifié a menacé de mort un personnel. L'affaire est en cours. Une plainte a été déposée, M. Jean-Luc Guinot a reçu l'individu à deux reprises. Les suites définitives données à cette affaire seront communiquées lors du prochain CHSCT. Pour le reste des bâtiments, il s'agit essentiellement de problèmes de nettoyage des locaux ou d'absence de savon liquide dans les toilettes. Le problème de fonctionnement de l'ascenseur du bâtiment F a été résolu par le prestataire de maintenance à savoir la société AFEM. M. Stéphane Brette précise que les ascenseurs de ce bâtiment seront remplacés cet été. Il convient de signaler également le vol du défibrillateur au bâtiment : H. Il sera remplacé très prochainement, la commande ayant été passée récemment (le 03/06/2016). Les problèmes de fournis aux bâtiments : M et V ont été traités par la société titulaire du marché : CIGL. Concernant la fuite d'eau au bâtiment : M, elle fait l'objet d'un point particulier à l'ordre du jour de ce CHSCT (Le N°10).

Il est acté que l'intégralité des notifications inscrites dans ces registres feront l'objet d'une réponse écrite consignée à l'intérieur de ces derniers.

#### **7) Point d'avancement sur le réseau de prévention :**

M. Thibaut Pierre a travaillé sur ce sujet en collaboration avec M. Jean-Luc Guinot. Il rappelle qu'en matière de sécurité et santé au travail, c'est le Président de l'université qui en a la pleine et entière responsabilité. Des délégations délivrées aux chefs de service sont possibles après qu'une formation spécifique leur ait été dispensée. Cependant, il faut être conscient que ces délégations n'exonèrent pas le Président de sa responsabilité pénale en cas de manquement dans ce domaine. Le besoin d'assistants de prévention se fait surtout ressentir au BSL, dans les infrastructures sportives, le site de Ville d'Avray, le théâtre ainsi que les bâtiments tertiaires qui représentent un volume conséquent en terme de mètres carrés. Pour ces bâtiments plus importants, de par leur surface, il conviendra de définir le nombre d'assistants de prévention nécessaire. Une formation de cinq jours est obligatoire.

La mission de l'assistant de prévention pourrait être l'analyse et l'évaluation des risques sur les postes de travail ; La mise en œuvre des moyens de préventions de ces risques identifiés ;



L'organisation des contrôles et de la maintenance de certains équipements et l'amélioration des conditions de travail. Ces différentes phases déboucheraient sur la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques.

M. Thibaut Pierre est conscient que pour mener à bien ces objectifs, il faudra dégager du temps. Une réflexion est à envisager en lien avec la Direction Générale des Services.

**8) Calendrier CHSCT 2016-2017 et dates prévisionnelles des réunions des groupes de travail issus du CHSCT (Risques psycho-sociaux, Règlement intérieur et Accessibilité) :**

La première réunion du bureau du CHSCT se tiendra le 14, octobre 2016 pour un CHSCT qui aura lieu le 04, novembre 2016. Le second bureau, le 26, février 2017 pour un CHSCT le 10, mars 2017. Ensuite, troisième bureau le 19, mai 2017 pour un CHSCT le 09, juin 2017.

Trois groupes de travail issus du CHSCT existent : Les risques psycho-sociaux, l'accessibilité et enfin règlement intérieur.

Le groupe risques psycho-sociaux est composé de : Mme Elisabeth Brunet, Mme Mireille Blayo, Mme Liliane Rioux et Mme Laurence Jung.

Le groupe accessibilité est composé de : Mme Liliane Rioux, M. Youssef Ettaï, M. Naïm Ayari plus une quatrième personne (SNPTES) est à désigner.

Le groupe règlement intérieur est composé de : Mme Sophia Vincent, M. Jean-François Lemoine (suppléant), Mme Paula Winocur, Mme Gerty Bellance (suppléante), Mme Douha Bakfalouni, Mme Frédérique Sitri (suppléante). Les membres CFDT en attente de nomination.

Les trois groupes de travail se réuniront les vendredis après-midi de 14h00 à 16h00.

**9) Echange sur le rapport d'activité de la médecine de prévention :**

La Dr Florence Dubar se réfère au document qu'elle a produit et propose de répondre aux questions des membres du CHSCT. Elle précise cependant que la part des risques psycho-sociaux augmente mais qu'à l'inverse les troubles musculo-squelettique diminuent sensiblement. Soixante et onze personnels sont venus en consultation spontanée : quinze pour des problèmes relationnels sur leur poste de travail, trente-huit pour des soucis de santé et aménagement de poste et vingt-neuf pour obtenir des certificats médicaux.

Ce point sera en conséquence reporté à l'ordre du jour du prochain CHSCT.



## **10) Fuite d'eau au bâtiment : M et questions sur la solidité de la structure:**

M. Stéphane Brette se réfère au rapport d'analyse de la structure du bâtiment : M (bâtiment modulaire) adressé par M. Mohamed Hechelef. La cause de cette fuite a été identifiée. Ce bâtiment est constitué de l'assemblage de plusieurs modules de Trans locaux. C'est cette conception qui est à l'origine de cette infiltration d'eau entre deux modules identifiés.

Malheureusement il n'y a aucun accès permettant le colmatage de cette fuite. C'est à cet endroit précis que se trouve la descente d'évacuation des eaux pluviales. Le curatif qui a été décidé et qui sera réalisé prochainement c'est de sortir cette évacuation d'eaux de pluie et de la placer à l'extérieur du bâtiment. Ainsi, le problème de fuite serait résolu et en cas d'éventuelle nouvelle fuite l'accès serait facile.

Le bâtiment M est une structure érigée sur une base acier, cette fuite n'a en aucun cas menacé la pérennité et la solidité du bâtiment.

Mme Douha Bakfalouni précise que l'une de ses collègues appréhende le retour dans son bureau du fait de l'importance de cette fuite. Elle souhaiterait avoir des certitudes concernant sa sécurité sur son poste de travail bien que les agents du Patrimoine se soient déplacés à plusieurs reprises. Elle précise également que de nombreux dossiers devant être présentés en Commission Pédagogique ont été mouillés et partiellement illisibles pour certains.

M. Stéphane Brette confirme que si les agents du Patrimoine ont préconisé un retour dans le bureau impacté, ils ont toute légitimité dans cette décision, ils disposent des compétences requises et que l'on ne peut que suivre leur avis.

## **11) Etat des lieux des documents réglementaires obligatoires au sein de l'université:**

Un tableau récapitulatif des documents obligatoires a été produit par M. Jean-Luc Guinot et diffusé aux membres du CHSCT.

Mme Liliane Rioux précise qu'elle souhaiterait obtenir un listing des documents réellement présents physiquement au sein des bâtiments de l'université. Un point de comparaison sera adressé aux membres du CHSCT entre les documents théoriques et ceux réellement recensés au sein d'UPOND.

Mme Coralie Waluga souhaiterait que cette synthèse soit adressée avant le 10, juillet. M. Jean-Luc Reynaud prend l'engagement de réaliser ce tableau synthétique avant cette date butoir (fait par email le 20 juin).

**Questions Diverses :** Néant.

Mme Anne-Sophie Ginon prononce la fin de la séance à 17 heures 30.

Prochain CHSCT : Octobre 2016. Il se tiendra je vous le rappelle dans la salle de réunion au RDC du bâtiment : Max Weber.

Jean-François BALAUDE, Président du CHSCT



Liliane RIOUX, secrétaire du CHSCT



Jean-Luc REYNAUD, secrétaire de séance

